

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 28 juin 2008

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 118 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Francis ALLOUCH - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIAS - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Olivier BLANC - Roland BLUM - Sylvia BONIFAY - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Xavier CACHARD - René CAMPIONI - René CANEZI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Didier DAVITIAN - Nicole DESMATS - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Mireille FOURNERON - France GAMERRE - Didier GARNIER - Samia GHALI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Francis GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Jean-Noël GUERINI - Michelle GUEYDAN - Robert HABRANT - Hadj Chick HAOUARIA - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Jean-Paul MARIA-FABRI - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Bernard MOREL - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Frédéric OUNANIAN - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Roland POVINELLI - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre REPIQUET - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - René TAVERA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Michel AMBROSINO représenté par Christian MAYADOUX - Chistian AMIRATY représenté par François-Noël BERNARDI - Sylvie ANDRIEUX représentée par Bernard MOREL - Jean-Marc BENZI représenté par Bruno GILLES - Gérard BISMUTH représenté par Roland POVINELLI - Alexandre BIZAILLON représenté par Antoine ROUZAUD - Jean-Louis BONAN représenté par Myriam SALAH-EDDINE - Patrick BORE représenté par Martine MATTEI - Miloud BOUALEM représenté par André VARESE - Vincent BURRONI représenté par Gérard GRAUGNARD - Philippe CAMILLIERI représenté par Christel SIMONETTI-ACHARD - Claude DAUMERGUE représenté par Arlette SALVO - Jean-François DENIS représenté par Jean BRUNEL - Eric DI MECO représenté par Sabine BERNASCONI - Jacqueline DURANDO représentée par Marie-Thérèse MINASSIAN - Jean-Pierre FOUQUET représenté par Pierre SEMERIVA - François FRANCESCHI représenté par Antoine LORENZI - Jean-Claude GAUDIN représenté par Renaud MUSELIER - Roland GIBERTI représenté par Laure-Agnès CARADEC - Bernard GIRAUD représenté par Fabrice JULLIEN-FIORI - Albert GUIGUI représenté par France GAMERRE - Catherine JALINOT représentée par René TAVERA - Mourad KAHOUl représenté par Xavier CACHARD - Alain LAURENS représenté par Lucien MERLENGHI - Eric LE DISSES représenté par Jean-Pierre BERTRAND - Christophe LOPEZ représenté par Robert MALATESTA - Roger MERONI représenté par Nicole DESMATS - Danielle MILON représentée par Pascal CHAIX - Yves MORAINÉ représenté par Martine VASSAL - Jean-Louis MOULINS représenté par Maxime TOMMASINI - Christine ORTIZ représentée par Patrick MAGRO - Gilles PAGLIUCA représenté par Mireille FOURNERON - Marie-Madeleine PANCHETTI représentée par Samia GHALI - Guy PONTOUS représenté par Patricia COLIN - Jacques ROCCA SERRA représenté par Jean MONTAGNAC - Maurice TALAZAC représenté par Robert HABRANT - Jean-Pierre TEISSEIRE représenté par Henri RUGGERI - Jean-Paul ULIVIERI représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Jocelyn ZEITOUN représenté par Patrick MENNUCCI.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

VOI 005-475/08/CC

**■ Voie de desserte du pôle économique Nord entre l'avenue Georges Carpentier et l'avenue Edmond Rostand à Marignane - Déclaration de projet.
DIFRA 08/1170/CC**

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Dans le cadre de la desserte du pôle économique Nord de Marignane, le Conseil de Communauté a approuvé, par délibération n° VOI/11/224/CC en date du 30 mars 2006, la réalisation de la voie de liaison à aménager entre l'avenue Georges Carpentier et l'avenue Edmond Rostand.

Par délibération n° VOI/8/677/CC en date du 29 juin 2007, le Conseil de Communauté a autorisé Monsieur le Président de la Communauté urbaine à lancer une enquête publique.

Par la suite, le Président du Tribunal Administratif a désigné par décision n° E 07000179/13 en date du 18 juillet 2007, Monsieur Jean-Philippe André BEAU, Inspecteur Général de la Construction Honoraire – Architecte DESA – Urbaniste DIUUB, comme commissaire enquêteur.

Par arrêté n° 07/264/CC en date du 12 septembre 2007, Monsieur le Président de la Communauté urbaine a prescrit l'ouverture de l'enquête.

Elle s'est déroulée durant 31 jours, entre le 09 octobre 2007 et le 09 novembre 2007 inclus, suivant les procédures légales.

Dans son rapport en date du 17 janvier 2008, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable à la réalisation du projet.

Ainsi, il est nécessaire, en application de l'article L.126-1 du Code de l'Environnement, introduit par la loi n° 2002-276 du 27 février 2002, relative à la démocratie de proximité, que la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole, se prononce par une déclaration de projet sur l'intérêt général de l'opération projetée.

En conséquence, la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole confirme son intention de réaliser la voie de liaison entre l'avenue Georges Carpentier et l'avenue Edmond Rostand à Marignane.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Le Code de l'Environnement,
- La loi n° 2002-276 du 27 février 2002, relative à la démocratie de proximité,
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole,
- La délibération n° VOI/11/224/CC en date du 30 mars 2006 du Conseil de Communauté de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole,
- La délibération n° VOI/8/677/CC en date du 29 juin 2007 du Conseil de Communauté de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole.

Sur le rapport du Président,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Considérant**

- La nécessité que la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole se prononce, par une déclaration de projet, sur l'intérêt général de l'opération de réalisation de la voie de liaison entre l'avenue Georges Carpentier et l'avenue Edmond Rostand dans le cadre de la desserte du pôle économique Nord de Marignane.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la déclaration de projet sur l'intérêt général de la réalisation de la voie de liaison entre l'avenue Georges Carpentier et l'avenue Edmond Rostand dans le cadre de la desserte du pôle économique Nord de Marignane.

Article 2 :

Monsieur le président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant est autorisé à signer tous les documents pouvant résulter de cette procédure.

Le Président délégué à la commission
« Voirie et Signalisation »

Le Président de la Communauté
urbaine Marseille Provence Métropole

Christophe MASSE

Eugène CASELLI